

DISTRICT DE L'YONNE

DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



transdev



TEL EST TON FOOT 2017



La FFF invite l'ensemble des acteurs du foot amateur à s'engager dans des actions solidaires et citoyennes les 8 et 9 décembre prochains, dans le cadre du Téléthon 2017, parrainé par la chanteuse Zazie.

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Page 1

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Sommaire

⚽ Informations	Pages 1 à 9
⚽ Actualités	Pages 10 à 16
⚽ Procès-Verbaux	Pages 17 à 26

Agenda de la semaine

Lundi 27 :
Mardi 28 :
Mercredi 29 : Commission sportive / Remise Challenge Mozaïc (sous invitation)
Judi 30 : Commission de discipline
Vendredi 1^{er} :
Samedi 2 : Module U9 à Appoigny

TEL EST TON FOOT 2017



La FFF invite l'ensemble des acteurs du foot amateur à s'engager dans des actions solidaires et citoyennes les 8 et 9 décembre prochains, dans le cadre du Téléthon 2017, parrainé par la chanteuse Zazie. Nous vous invitons à vous mobiliser plus que jamais pour faire de Téléthon un événement exceptionnel et accélérer la recherche contre les maladies génétiques rares et l'aide aux malades.

« Tel est Ton Foot »

Organisez des animations sportives ou festives, ou mettez vos actions existantes aux couleurs du Téléthon pour collecter des fonds. De nombreuses actions ont connu un franc-succès lors des éditions précédentes : reversement d'une partie de la somme des billets vendu lors d'un match, tournois aux couleurs du téléthon, les 24h de foot, séances de tirs au but sponsorisées, tombolas...

Des animations conviviales et valorisantes avec vos licenciés, leurs proches, le grand public...

Pourquoi ?

- ❖ Soutenir la recherche et l'aide aux malades.
- ❖ Fédérer vos licenciés, partenaires et le grand public autour d'un événement convivial et solidaire, riche de valeurs éducatives et citoyennes.



Comment ?

- ❖ Proposez un projet d'animation. Rapprochez-vous de votre District/Ligue, de votre commune ou d'autres associations locales mobilisées si vous le souhaitez.

Votre site web dédié à la solidarité du foot pour le Téléthon : www.telethonfoot.fr

- ❖ Partenariat de la FFF – Pourquoi et comment se mobiliser.
- ❖ Recensement de vos actions, géolocalisation sur une carte de France.
- ❖ Valorisation de vos initiatives Téléthon : photos, témoignages, presse, réseaux sociaux.
- ❖ Enregistrement de votre collecte pour alimenter le compteur national FFF.

Enregistrez votre action et valorisez votre collecte

- ❖ Enregistrez votre action sur telethonfoot.fr
- ❖ **Vous organisez votre propre animation** : contactez la coordination Téléthon pour vous accréditer officiellement et obtenir informations et supports de visibilité. Sur le contrat Téléthon cocher la case FFF (rubrique 5) et code partenaire à fournir : PARN73.
- ❖ **Vous vous mobilisez avec votre commune, votre District ou votre Ligue** : signer un additif Téléthon avec eux en cochant la case «FFF» rubrique 3 ; remettez votre collecte à l'organisateur principal.
- ❖ Alimenter vos réseaux sociaux avec des photos commentaires...
- ❖ Pensez à déclarer votre collecte sur www.telethonfoot.fr avec le lien reçu à votre inscription.

«Téléthon merci»

Organisez un «Téléthon Merci» afin de réunir tous les acteurs mobilisés pour votre animation Téléthon, et mobilisez les pour l'année prochaine !

Vos contacts coordinations Téléthon Départementales : [ICI](#) INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



NOUVELLES DATES DE FORMATION INITIALE À L'ARBITRAGE



En octobre dernier était organisée la première formation initiale de la saison avec 17 candidats (dont 3 candidates) plus que motivés ! Réalisée sur 3 samedis au centre de formation de l'AJA, les 12 formateurs ont pu encadrer les stagiaires de manière idéale.

Lors de cette formation, 13 candidats ont été reçus ! La Commission Départementale d'Arbitrage organise de nouveau une formation initiale les samedis 13, 20 et 27 janvier 2018. De quoi débiter une nouvelle année avec de nouveaux objectifs et de belles résolutions....

Vous l'aurez compris, c'est le moment de déposer votre **dossier de candidature** au District à Patricia LANTELME (service Compétitions) sur plantelme@yonne.fff.f. La date limite de dépôt est fixée au **vendredi 5 janvier délai de rigueur**.

LABEL JEUNES FFF : ENCORE QUELQUES JOURS POUR CANDIDATER !



Le District de l'Yonne de Football informe l'ensemble de ses clubs que la date limite pour le dépôt de candidature du « Label Jeunes FFF » (saison 2017/2018) est fixée au Jeudi 30 Novembre 2017.

Toutes les candidatures doivent être effectuées via FOOTCLUBS. Pour vous aider, le District met à votre disposition un document reprenant la démarche à suivre pour vous inscrire

et remplir la grille d'évaluation.

Les clubs intéressés doivent se rapprocher de Bruno BILLOTTE (bbillotte@yonne.fff.fr) pour obtenir de plus amples renseignements et informations sur le Label.

NB : Les clubs n'étant pas éligible, au moment de la candidature, peuvent aussi s'inscrire. L'accompagnement de l'équipe Technique du District et le travail réalisé tout au long de la saison lui permettront d'être dans les critères d'une possible labellisation en fin de saison.

- [Aide pour Footclubs](#)
- [Présentation du Label Jeunes FFF](#)
- [Flyer de présentation](#)

Nous vous rappelons que ce Label Jeunes a pour objectif de renforcer le « projet club » qui doit se traduire par la mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes joueurs, en cohérence avec la politique fédérale.

Trois niveaux de label sont atteignables (Élite, Excellence ou Espoirs) selon une grille de critères définis par la Ligue du Football Amateur (effectif dans les catégories de jeunes, qualité des infrastructures, encadrement...).

Chaque club récompensé par ce label a reçu une dotation matérielle offerte par la LFA (ballons, t-shirts, matériel d'entraînement, chasubles...).



LES JEUNES ICAUNAIS CHOISSISSENT LE SLOGAN DE LEUR DISTRICT



Les changements récents sur le site internet du District de l'Yonne ont éveillé l'attention des membres du Comité de Direction... ceux-ci proposent aux joueuses et joueurs des catégories U11 à U18 de choisir eux-mêmes le slogan de leur District qui apparaîtra sur le bandeau d'accueil du site.

Cette action entre dans le cadre du **Programme Éducatif Fédéral** qui poursuit une recherche de créativité, réflexion et d'épanouissement personnel du jeune. Une activité à réaliser en groupe où chacun donnera ses idées et naîtra ensuite **le slogan du District de l'Yonne de Football...** Il sera choisi et validé par le Comité de Direction parmi les meilleures propositions reçues par le service communication (Audrey JANVIER : ajanvier@yonne.fff.fr) avant le 15 décembre prochain. Une photo de cette activité est également demandée.

Une dotation récompensera l'École de Foot dont le slogan aura été choisi !

A vos idées...

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CDOS89



Le Comité Départemental Olympique et Sportif met en place des sessions de [formations PSC1 et de comptabilité](#) pour les associations ainsi que des formations pour les [nouveaux dirigeants](#).

LES GUIDES INTERACTIFS FFF DISPONIBLES AU DISTRICT



Nous vous informons que les différents guides proposés par la Fédération Française de Football sont disponibles au District de l'Yonne. Ces guides sont destinés à organiser et optimiser la pratique du football des enfants des catégories U6 à U13. Vous pouvez vous présenter au District aux horaires d'ouvertures muni d'une clef USB et le service communication se chargera de vous les copier.

« TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL » 10^E ÉDITION



Pour la 10^e année consécutive, le Fondation du Football organise les « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Ces trophées ont pour objectifs de **détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.**

L'appel à candidatures pour la saison

2017-2018 est ouvert à **l'ensemble des clubs de football amateur** pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

Fair-play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.

L'an dernier, **plus de 200 clubs amateurs issus de toute la France ont concouru et 12 d'entre eux ont été récompensés.**

Les clubs professionnels sont également invités à concourir pour les actions citoyennes qu'ils développent. Pour cette dixième édition, deux catégories sont ouvertes aux clubs professionnels : les « Trophée Philippe Séguin » qui récompensent une action déjà réalisée et le « Trophée Foot pour Elles », prix mis en place dans le cadre d'un partenariat établi entre la Française des Jeux, le Fondation du Football et la Ligue de Football Professionnel pour promouvoir les actions en faveur de la féminisation.

Enfin, pour la 7^e année consécutive, une catégorie est ouverte aux **joueurs professionnels** qui s'investissent tout particulièrement au sein d'une association.

Calendrier 2017-2018

Vendredi 8 décembre 2017 : date limite de réception des dossiers

Mercredi 31 janvier 2018 : Jury de sélection des lauréats

Avril-Mai 2018 (date à confirmer): Jury final (audition des lauréats) et annonce des « Grands Prix »

Rappel des critères d'éligibilité Trophées Philippe Séguin catégorie clubs amateurs :

- Les trophées récompenseront des clubs de football affiliés F.F.F. dont le siège se trouve sur le territoire français, métropole et Outre-mer.
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2016 /2017.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit s'appuyer sur le football comme levier éducatif ou social et doit correspondre à l'un des **3 thèmes suivants** (si le club mène plusieurs actions, il convient de déposer un dossier par action) :

① Fair-play et citoyenneté

- *Promotion du bénévolat, actions caritatives, promotion du club de foot comme lieu de vie, etc.*

- Sensibilisation à l'esprit d'équipe et au fair-play, promotion du rôle de l'arbitre, respect de l'adversaire, etc.
- Education (accompagnement scolaire, ouverture culturelle,...)

2 Egalité des chances

- Lutte contre le racisme et les discriminations.
- Féminisation : toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, développement de la pratique des filles, féminisation de l'équipe dirigeante du club, ...
- Cohésion sociale, lutte contre l'exclusion (accueil des réfugiés,...), intégration des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, etc.

3 Santé et Environnement

- Relais des messages de santé publique, nutrition et hygiène de vie, lutte contre les addictions et prévention du dopage, promotion des bienfaits du football, promotion des gestes de premiers secours, etc.
- Réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le changement climatique, promotion des modes de transport verts, protection de la biodiversité, sensibilisation du public, etc.

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :

www.fondactiondufootball.com

SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB !



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique

officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),

- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

Bon de commande 7

AJ AUXERRE AS NANCY-LORRAINE

VENDREDI 24 NOVEMBRE - 20H



INFOS et BILLETTERIE : 03 86 72 32 30

www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS

LOUAULT

ServiStores

BigMat

JEANNIN

Groupama

Cichy
Manutention



PARTENAIRES OFFICIELS

Yonne
républicaine

Elite
RESTAURATION

macron
TECHNICALSPORTSWEAR

UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL



Manifestations 2017/2018

L'UNAF 89

vous propose de venir partager ces moments conviviaux

Samedi 06 janvier 2018 – 18 h 00

Galette des Rois



Samedi 03 Mars 2018 – Coulanges la Vineuse

Soirée Moules Frites



Samedi 23 juin 2018 - Etang de Bas Rebourseaux

Journée festive de fin de saison

Chic, ça mord aujourd'hui !



Les copains vont se régaler



La période hivernale néfaste aux terrains



Ce mardi 21 novembre, nous nous sommes rendus à la rencontre de Romain WALLON, pour qu'il nous prodigue pour la quatrième et dernière fois ses conseils, cette fois-ci, pour la période hivernale.

Le gel

Nous entrons dans la période la plus délicate de l'année pour un terrain de football entre le gel et le dégel... Avec un mois de novembre assez doux et peu de gelées, les conséquences sont moindres pour le moment. Si c'est encore possible, il est conseillé, avant qu'il gèle, de faire un petit « sablage de surface » (photo) avec du sable de Loire. L'utilisation d'un semoir à engrais (derrière un tracteur) est préférable plutôt qu'une sableuse, afin de ne pas marquer le sol. Cette opération allégera le sol et limitera l'encollage aux endroits où il y a des vers de terre. Les mois de décembre, janvier et février sont délicats. En période de forte gelée, il faut éviter de jouer sur le terrain. Beaucoup de personnes pensent « Il ne craint rien, il est dur et gelé » ... Le gèle coupe la racine du gazon, le rabote (comme si on rabotait le sol avec une tondeuse) puis au printemps, il a du mal à repartir. Si les terrains sont gelés, il est préférable de trouver un terrain de repli ou, malheureusement, reporter le match... Ce n'est pas le jour du match que l'on se rend compte de son état, mais bien après.

Le dégel

Il est également fortement déconseillé de jouer sur un terrain en plein dégel. Le dégel sur 1 ou 2 centimètres va provoquer de la « bouillasse » (terre gorgée d'eau) au-dessus et faire mourir le gazon. Celui-ci sera étouffé et la terre passera au-dessus puis gèlera, dégèlera [...]. Le terrain sera très abîmé et il faudra au printemps ensemer celui-ci entièrement parce qu'il aura du mal à reprendre ou s'il reprend, fera des « touffes » un peu partout.

Les calendriers sont serrés mais il est préférable d'éviter de jouer plutôt que de détériorer le terrain qui va coûter plus cher aux communes et fermer son utilisation pendant 3 ou 4 mois à cause de l'ensemence. Pour les personnes qui pensent « le terrain a un mois pour se reprendre »... c'est faux. Dès lors qu'il est abîmé, il y est pour le restant de l'année et au-delà s'il n'est pas entretenu.

Il est donc préférable d'utiliser un terrain stabilisé en période hivernale, pour ceux qui ont la chance d'en disposer. Un terrain en sable se refait plus facilement qu'un terrain en herbe. Et pour ceux qui disposent d'un synthétique, c'est l'idéal...

Comme nous l'a dit Romain lors de notre première intervention : un terrain, c'est comme un être humain, ça respire, ça vit... Et bien, un terrain a également besoin de repos.

Remerciements à Romain pour son accueil, ses conseils ainsi que le temps qu'il nous a consacré pour la réalisation des 4 articles.



← Pelouse après sablage



QUELLE PROCÉDURE EN CAS DE TERRAIN IMPRATICABLE ?



A l'approche d'une période plus que compliquée, quant à la bonne tenue des rencontres, le District de l'Yonne de Football vous rappelle la procédure à suivre en cas de terrain impraticable, prévue dans les règlements généraux du District.

• **ARTICLE 11 - TERRAINS IMPRATICABLES**

Un terrain impraticable est un terrain dangereux susceptible d'occasionner des accidents.

A. Disposition particulière applicable au District :

1. Si le terrain est impraticable le samedi, veille de la rencontre sans espoir d'amélioration, le responsable du club recevant doit envoyer simultanément le samedi à 10 H au plus tard un courrier électronique d'annulation depuis l'adresse électronique officielle du club,

- Au district
- Au club adverse
- A l'arbitre

Ce courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, doit porter le ou les numéros des matchs annulés ainsi que le nom et qualité de la personne l'envoyant.

2. Si le terrain devient impraticable le samedi soir ou le dimanche matin, le club doit :

- Téléphoner à 10 H au plus tard au correspondant du club visiteur pour l'avertir de ne pas déplacer son équipe.

- Confirmer immédiatement ce coup de téléphone par courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, au club visiteur.

Le club recevant doit annuler le déplacement des arbitres assistants par la même procédure que le club visiteur, mais en aucun cas, il ne doit annuler le déplacement de l'arbitre. Celui-ci doit être normalement accueilli par un dirigeant à son arrivée au stade. Il procède alors à la visite du terrain.

Si le rapport de l'arbitre confirme que le terrain est effectivement impraticable, le match sera automatiquement reporté. Dans le cas où le terrain serait déclaré jouable par l'arbitre officiel, le club recevant aurait match perdu par pénalité.

3. L'arbitre du match est seul juge pour déclarer un terrain impraticable ou interrompre la partie commencée.

4. En cas d'impossibilité d'utiliser l'adresse électronique du club, le courrier d'annulation pourra, à titre exceptionnel, être adressé de l'adresse d'un membre du club, si celle-ci est déclarée dans FOOTCLUB.

En tout état de cause, la recevabilité du courrier électronique sera laissée à l'appréciation de la commission compétente.

5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

Par ailleurs, et indépendamment des articles précédents, en cas de terrain impraticable, la commission sportive et calendriers pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

S'il s'agit d'un match aller, le match retour ne sera pas inversé.

B. Dispositions particulières en cas d'interdiction du terrain par son propriétaire

1. La décision d'un propriétaire (arrêté municipal par exemple) et les dispositions ci-dessous NE DISPENSE à aucun moment le club, seul interlocuteur du district et des autres clubs, de TOUTES les obligations réglementaires d'information prévues à l'article 11-A ci-dessus.

2. Pour respecter l'esprit du protocole d'accord entre l'association des Maires de France et la FFF (Ligues et Districts,) précisant que le premier est fondé à interdire l'utilisation d'un terrain en cas d'intempéries importantes et que le deuxième, en raison des règles techniques prévues par ses règlements peut déclarer perdu par le club qui reçoit un match non joué s'il apparaît que la décision de non utilisation est fondée sur d'autres motifs que la dégradation du terrain ou que l'arbitre (ou le délégué) a déclaré le terrain jouable, il est prévu la procédure suivante :

➤ 48 heures avant la rencontre

- a) Lorsqu'à la suite d'intempéries importantes et prolongées, le propriétaire du terrain estime que la rencontre risquerait d'affecter gravement l'aire de jeu, il peut interdire l'utilisation.
- b) Cette décision signée par celui-ci est notifiée au club utilisateur qui accomplit dans les délais et formes prévues les obligations prévues à l'article 11-A
- c) Le district indiquera sur le site officiel la mention « reporté ».
- d) L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si le district décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire.

➤ La veille du match

- a) En cas d'intempéries soudaines et importantes, si le propriétaire estime devoir interdire une rencontre, la décision signée par celui-ci est notifiée au club qui accomplit dans les délais et formes prévus les obligations réglementaires prévues à l'article 11-A
- b) Après avoir accompli ces formalités réglementaires et seulement après, le club portera dans FOOT CLUB la mention « match non joué » pour l'information du public et autre usager.
- c) L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si le district décide de procéder à une vérification (annulation avant 10 h) ou si l'arbitre se déplace (annulation après 10 heures).
- d) La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire.

➤ Le jour même du match

- a) En cas d'intempéries soudaines et importantes, si le propriétaire estime devoir interdire une rencontre, la décision signée par celui-ci doit être présentée une heure avant le coup d'envoi aux arbitres et aux équipes.
- b) L'arbitre principal ne fait pas dérouler la rencontre mais procède avec le représentant du propriétaire du terrain et des clubs à une visite de l'aire de jeu et établie un rapport indiquant clairement le bien-fondé (ou non) de la décision.
- c) Il est recommandé aux clubs d'informer les propriétaires des terrains de ces dispositions réglementaires.

70 ANS D'AMITIÉ !



AMICALE DES ÉDUCATEURS DE FOOTBALL

Depuis 1947

L'amicale des éducateurs profite du match AJA - Châteauroux du vendredi 8 décembre pour fêter ses 70 ans d'existence ! Chaque amicaliste est invité par l'amicale et famille AJA pour soutenir le club phare Auxerrois.

Les deux équipes auront le privilège d'une haie d'honneur, tenue par 16 jeunes joueurs U11... Avant le match sera lu un message de l'AEF et son logo sera affiché lors de la mi-temps. Les amicalistes peuvent être accompagnés par des éducateurs de leur club. Les réservations doivent être effectuées auprès de Serge RACLOT (06.78.58.15.80).

Remerciements à Famille AJA ainsi qu'au club pour ces clins d'œil à l'attention de l'Amicale des Éducateurs 89.

[Vidéo AEF](#)

CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ : QUELQUES PHOTOS DES VÉTÉRANS...



Programmation des matchs U15 et U18

Pour finir l'année 2017 et en attente de l'organisation de la 2nd phase, vous trouverez ci-dessous la programmation des matchs U15 et U18 pour les samedis 25 novembre, 2 et 9 décembre 2017.

Des plateaux de Coupe futsal seront mis en place pour la journée du 16 décembre pour la catégorie U15 et U18.

Programmation matchs U15

Journée du 25 novembre 2017

Matchs en retard

- U15 D2 gr B : Appoigny/Charbuy – Charny/Champignelles
- U15 D2 gr B : Aillant – G.Migennes/Laroche
- U15 D2 gr B : Diges-Pourrain/Toucy – St Fargeau

Matchs amicaux

- Tonnerre/Varennes – Héry
- Chevannes- Champs/Yonne
- Gron/Paron FC 2 – St Clément Onze
- Auxerre Sport Citoyens – St Georges
- Avallon CO 2 - Magny
- Courson – Stade Auxerre 2/ Auxerre Rosoirs
- Vergigny – Sereins AS/Neuvy Sautour
- St Julien – Joigny 2
- FC Gatinais/St Sérotin – Sens Franco Portugais
- Cerisiers – Fontaine La Gaillarde
- Vinneuf – Pont/Yonne

Exempt : Gurgy/Charmoy

Si le club ne peut pas recevoir, il faut inverser les rencontres.

Journée du 2 décembre 2017

Matchs en retard

- U15 D2 gr A : Magny – Courson
- U15 D2 gr B : Champs/Yonne – St Clément
- U15 D2 gr B : Appoigny/Charbuy – Joigny 2
- U15 D2 gr B : Diges-Pourrain/Toucy – Aillant
- U15 D2 gr B : G.Migennes/Laroche – St Fargeau

Matchs Amicaux

- Héry – Vergigny
- Vinneuf – Fontaine La Gaillarde

- Pont/Yonne – Gron/Paron FC 2
- Cerisiers – St Julien
- Sens Franco Portugais – FC Gatinais/St Sérotin
- Sereins AS/Neuvy Sautour – Gurgy Charmoy
- St Georges – Chevannes
- Stade Auxerre 2/Auxerre Rosoirs – Auxerre Sport Citoyens
- Tonnerre/Varennnes – AJ Auxerre 2
- CO Avallon 2 – Tonnerre 2

Exempt : Charny/Champignelles

Si le club ne peut pas recevoir, il faut inverser les rencontres.

Journée du 9 décembre 2017

Matches en retard

- CY U15 : Gron/Paron FC 2 – Diges-Pourrain/Toucy
- U15 D2 gr B : Aillant – Joigny 2

Matches amicaux

- G.Migennes/Laroche – Vinneuf
- FC Gatinais/St Sérotin – Cerisiers
- Pont/Yonne – Fontaine La Gaillarde
- Gurgy/Charmoy – Vergigny
- Serein AS/Neuvy Sautour –Tonnerre 2
- St Julien – Chevannes
- St Fargeau – Charny/Champignelles
- Appoigny – St Georges
- St Clément Onze – Sens Franco Portugais
- Tonnerre/Varennnes – AJ Auxerre 2
- Co Avallon – Courson
- Auxerre stade 2 /Auxerre Rosoirs – Magny
- Champs/Yonne - Auxerre Sport Citoyens

Exempt : Héry

Si le club ne peut pas recevoir, il faut inverser les rencontres.

Journée du 16 décembre 2017

Coupe futsal

Programmation matchs U18

Journée du 2 décembre 2017

Matches en retard

- U18 D1 gr A : Co Avallon – Champs/Yonne
- U18 D2 gr A : St Fargeau – Appoigny
- U18 D2 gr B : St Clément Onze 2 – FC Gatinais

Matches amicaux

- Tonnerre – Vergigny
- Auxerre sport Citoyens – Toucy/Diges-Pourrain

- Monéteau – Aillant
- St Julien – Chevannes
- Charbuy - Héry
- Joigny 2 – Cerisiers/Malay le Grand
- Avallon Vauban FC – Courson/Vermenton
- ECN – Magny
- Fontaine La Gaillarde – Gron/St Clément Onze 3
- Pont/Yonne – St Clément Onze

Exempt : Serein AS/Chablis

Si le club ne peut pas recevoir, il faut inverser les rencontres.

Journée du 9 décembre 2017

Matches en retard

Journée du 16 décembre 2017

Coupe Futsal

PV 123 CT 17

Auxerre le 22 novembre 2017

**COMMISSION
TECHNIQUE**

1. Mise en application de la grille d'évaluation Pass Coaching U18

La commission technique a formé 54 éducateurs ou dirigeants U18 depuis le début de la saison sur 3 sessions de formation.

Une formation spécifique a été élaborée à cette occasion afin d'aborder l'ensemble des problématiques que peuvent rencontrer les éducateurs sur le temps d'un match et apporter des réponses adéquates.

Nous félicitons les participants pour leurs investissements et la prise de conscience des enjeux et l'ensemble des lauréats.

La fiche d'évaluation du pass coaching rentre en application à partir du mercredi 22 novembre et est à retourner après chaque rencontre U18 à l'adresse suivante passcoaching89@gmail.com

Un seul éducateur U18 sur l'ensemble du département n'a pas suivi la formation. Une amende forfaitaire sera appliquée à l'issue de chaque journée de championnat tant que l'éducateur en question n'aura pas suivi la formation.

2. Liste des titulaires du certificat pass coaching U18 pour la saison 2017-2018 à la date du 17 novembre.

Noms clubs abrégés		Nom des éducateurs U18
AILLANT	U18	BRESSON Jérémy
APPOIGNY	U18	GUEGAN Jordan
AUXERRE SP CITOYENS	U18	HIASSOVAI Youssef - EL IDRISSE Karim - EL IDRISSE Ismaël
AVALLON CO	U18	

AVALLON VAUBAN F.C.	U18	LAURENT Julien
CERISIERS	U18	BOURABIER Gaétan
CHAMPS/YONNE	U18	PRIEUR STEPHANE - KOUYATE Moumouni
CHARBUY	U18	BRUNET Valentin - BRUNET Gérard
CHEVANNES	U18	SIGNEUX Ludovic - RUMAK Flavien
COURSON/VERMENTON	U18	RETIF Régis - MENETRIER Franck - LEFEBVRE Vivien
E.C.N.	U18	GEORGES Eric
FONTAINE LA GAILLARDE	U18	MELO Adelino
FC GATINAIS	U18	BRUNIN Mathieu
GRON	U18	MEZIERE Xavier
HERY	U18	MERTZEISEN Marc-Antoine - TRUBERT Rudy
JOIGNY 2	U18	RACLOT Serge - MICHEL Claude
MAGNY	U18	DEMONT Tom
MALAY LE GRAND	U18	MANTELET Didier
MIGENNES ASUC	U18	BOULOUH Mehdi – THIAVILLE Romain – ODELOT Jean Paul – ELAYBOUDI Yassine
MONETEAU	U18	BARBOT Mehdi - ROUGEGREY Alain
PONT SUR YONNE	U18	SEBILLAUT Santiago - SEBILLAUT Florian - LECONTE Camille
ST CLEMENT ONZE	U18	VITRY Benjamin - VITRY Eric - ROUSSEAU Hervé - SEBILLAUT Stéphane
ST FARGEAU	U18	THOMAS Julien - GERVAIS Bruno
ST JULIEN DU SAULT	U18	PROENCA Antonio – KADHEL PASTOR Pascal
TONNERRE	U18	THIBERT Gilles
TOUCY/DIGE.PORR.	U18	SCHNEKENBURGER Guillaume
VERGIGNY	U18	COURANT Benjamin - BERGERY Olivier

3. Tableau synoptique des règles du football d'animation



LES RÈGLES DU JEU U6 À U13 2017-2020

Catégories - licences	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
Socialité	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème
Effectifs de pratique	Football à 3 (sans GB) ou à 4 (avec GB)	★	Football à 5		Football à 8		Football à 8	
Suppléant(s)	1 maximum		2 maximum		4 maximum		4 maximum	
Nombre minimal de joueurs	Adaptation des effectifs		4 par équipe		6 par équipe		6 par équipe	
Tacles	Non	★	Oui		Oui		Oui	
Mixité	Oui		Oui		Oui		Oui	
Surclassement			3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U9 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
Sous-classement	Possibilité U8 G maximum par équipe Possibilité U8 F		Possibilité U10 F		Possibilité U12 F		Possibilité U14 F	
Dimension des terrains	Foot à 3 (sans GB) : 25 m x 15 m Foot à 4 (avec GB) : 30 m x 20 m	★	35 à 40 m x 25 à 30 m	★	1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 55 à 60 m x 45 m		1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m	
Zone Gardien de but	Zone à 8 mètres	★	Zone à 8 mètres	★	25 m x 13 m		25 m x 13 m	
Hors-jeu	Non		Non		Ligne des 13 mètres		Ligne médiane	
Taille des buts	Foot à 3 (sans GB) : 2 m x 1,5 m (possibilité de multi-cibles) Foot à 4 (sans GB) : 4 m x 1,5 m		4 m x 1,5 m		6 m x 2,10 m		6 m x 2,10 m	
Taille des ballons	T3		T3		T4		T4	
Temps de jeu max. : rencontres + ateliers	40 minutes		50 minutes		60 minutes		70 minutes	
Durée max. des rencontres	30 minutes		40 minutes		50 minutes		60 minutes	
Engagement	Interdiction de marquer directement		Interdiction de marquer directement		Interdiction de marquer directement		Interdiction de marquer directement	
Coup de pied de but	Bailon arrêté, endroit libre dans la surface des 8 m	★	Bailon arrêté, endroit libre dans la surface des 8 m	★	9 m (à D ou à G du point de réparation) à la main		9 m (à D ou à G du point de réparation) à la main	
Touche	Passe au pied au sol ou conduite de balle		Passe au pied au sol ou conduite de balle		Coup-francs directs et coup-francs indirects		Coup-francs directs et coup-francs indirects	
Coup-francs	Coup-francs directs uniquement		Coup-francs directs uniquement		9 m		9 m	
Coup de pied de réparation	6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)		6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)		6 m		6 m	
Mise à distance des joueurs	4 m		4 m		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	
Relance Gardien de but	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Protégée à 8 m	★	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Protégée à 8 m	★	Non protégée		Non protégée	
Temps de jeu par joueur	Tendre vers 100 %		Tendre vers 100 %		Temps de jeu égal pour tous		Temps de jeu égal pour tous	
Arbitrage	Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		3 arbitres (privilégier des joueurs U15 - U17 du club)		3 arbitres - Assistants = Joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)	
Pause coaching	Non		Non		Non		2 minutes au milieu de chaque mi-temps	

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs

★ NOUVEAUTÉ



Présents : MM Renault – Barrault – Rollin – Mme Chéry-floch
Assiste : Mme Lantelme (administrative)

• Réclamations

Match 50128.1 du 05.11.17 Migennes 2 – Malay le Grand D2 gr A

Réserve d'après-match du club de Migennes sur la qualification du joueur Mouchanat Steeve du club de Malay Le Grand ayant participé à 2 rencontres le même jour.

La commission,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match du club de Migennes pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Migennes de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- prend connaissance de la réponse de l'arbitre de la rencontre, Mr Ahouissoussi,
- attendu que l'arbitre reconnaît que le joueur Mouchanat Steeve n'a pas participé à cette rencontre,
- dit la réserve d'après-match du club de Migennes non fondée,
- enregistre le résultat : Migennes 2 = 0 / Malay Le Grand 2 = 2.

Match 50461.1 du 05.11.17 Malay Le Grand 2 – Villeneuve L'Archevêque D4 gr A

Réserve d'après-match du club de Villeneuve L'Archevêque sur la participation du joueur Mouchanat Steeve du club de Malay Le Grand ayant participé à 2 rencontres le même jour.

La commission,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match du club de Villeneuve L'Archevêque pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve L'Archevêque de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- après vérification de la feuille de match D2 gr A du 05.11.17 Migennes 2 – Malay Le Grand,
- attendu que le joueur Mouchanat Steeve n'a pas participé à la rencontre D2 gr A du 05.11.17 Migennes 2 – Malay Le Grand, confirmation écrite de l'arbitre de la rencontre, Mr Ahouissoussi,
- dit le joueur Mouchanat Steeve qualifié pour cette rencontre,
- dit la réserve d'après-match du club de Villeneuve L'Archevêque non fondée,
- enregistre le résultat : Malay Le Grand 2 = 1 / Villeneuve L'Archevêque = 1.

Match 50533.1 du 19.11.17 Auxerre Olympique – Chemilly D4 gr B

Courriel du club de Chemilly en date du 20.11.17 concernant la réserve d'avant match sur la participation des joueurs Ballo Gaye, Doucouré Soto et N'Diaye Mady d'Auxerre Olympique, joueurs mutation hors période.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- attendu que la réserve d'avant-match n'est pas inscrite sur la FMI,
- transforme cette réserve d'avant-match en après-match et en application de l'article 187 réclamation - évocation des R.G., et la dit recevable sur la forme,
- transmet la réserve d'après match au club d'Auxerre Olympique,
- demande au club d'Auxerre Olympique de formuler ses observations sur cette réclamation par écrit et ce pour le **mardi 28 novembre 2017**, date impérative.

Match 50599.1 du 19.11.17 Druyes – Bléneau D4 gr C

Courriel du club de Bléneau en date du 19.11.17 – réserve sur l'arbitrage.

La commission, vu les pièces au dossier,

- ne peut considérer ce courriel comme réserve technique,
- après étude de la feuille de match,
- en application du règlement des championnats seniors – fonction du délégué – article 24 alinéa b – annuaire du district : « ... un match ne peut avoir lieu sans délégué »,
- attendu que sur la feuille de match, aucun délégué n'est inscrit,
- donne ce match à **rejouer le 28 janvier 2018** à 14 h 30 (sous réserve de la non qualification de l'équipe de Druyes en Coupe Prével),
- demande la désignation d'un arbitre et d'un délégué officiel,

• Forfaits

Match 51620.1 du 15.11.17 G.Migennes/Laroche – Charbuy U15 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Charbuy en date du 15.11.17,

- confirme le forfait général de l'équipe de Charbuy (PV com. Sportive du 15.11.17) et classe le dossier.

Match 51506.1 du 18.11.17 Pont/Yonne – Charbuy CY U15

La commission, suite au forfait général de l'équipe de Charbuy,

- dit l'équipe de Pont/Yonne qualifié pour le prochain tour en CY U15.

• Matchs non joués

Match 50269.1 du 19.11.17 Gron 2 – Cerisiers 2 D3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, l'arrêté municipal de la mairie de Gron en date du 16.11.17, donne ce match à jouer le 28 janvier 2018 (sous réserve de la non qualification de l'équipe de Cerisiers en coupe Prével).

Match 50427.1 du 12.11.17 FC Gatinais 3 – Sens Franco Portugais 3 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre de la rencontre,

- attendu que le match n'a pas eu lieu suite à l'impraticabilité du terrain,
- donne ce match à jouer le 28 janvier 2018.

Match 51097.1 du 18.11.17 Chevannes – Tonnerre U18 D1 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative et non le 16 décembre (date étant réservée pour la coupe futsal).

Amende 15 € au club de Chevannes (report match hors délai).

Match 51516.1 du 18.11.17 Gron/Paron FC 2 – Diges.Pourrain/Toucy CY U15

La commission, vu les pièces au dossier, l'arrêté municipal de la mairie de Gron en date du 16.11.17, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative.

Match 51189.1 du 18.11.17 Aillant – Joigny 3 U13 D2 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative.

Match 51204.1 du 18.11.17 Gron/Véron – St Clément Onze 3 U13 D2 gr E

La commission, vu les pièces au dossier, l'arrêté municipal de la mairie de Gron en date du 16.11.17, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative.

Match 51319.1 du 18.11.17 Sens Franco Portugais – Cerisiers 2 U13 D3 gr E

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2017.

• Changements dates, horaires, terrains

Occupation du stade de la Fosse Aux Vaches de Sens le 26 novembre 2017

La commission, vu les pièces au dossier, en lien avec la commission des terrains,

- attendu que 3 matchs seniors sont programmés au stade de la Fosse Aux Vaches de Sens, le 26 novembre 2017,
- attendu que le terrain annexe de la Fosse Aux Vaches de Sens est classé niveau foot à 11,
- inverse la rencontre D2 gr A 50143.1 Sens Racing 2 – Champlost et donne ce match à jouer à 14 h 30 sur le terrain de Champlost,
- programme la rencontre D2 gr A 50145.1 Sens Jeunesse – St Julien à 12 h 30 sur le terrain d'honneur en lever de rideau du match R3 (le terrain de St Julien étant déjà occupé par un match seniors).

Occupation du stade L. Laurent d'Avallon le 3 décembre 2017

La commission prend note de la programmation du match de Coupe de France le 3 décembre 2017 à 13 h 30, Avallon CO contre Cluse Scionzier FC

- attendu que le match de Coupe de France est prioritaire,
- inverse les rencontres suivantes :
 - D2 gr B 50790.1 Avallon CO 3 – Héry : match à jouer à 14 h 30 sur le terrain d'Héry
 - D4 gr D 50678.1 Avallon Vauban FC 3 – Tanlay : match à jouer à 14 h 30 sur le terrain de Tanlay

Courriel du club d'Héry en date du 21.11.17

La commission, vu les pièces au dossier, en lien avec la commission des terrains,

- prend note de la convention signée entre la mairie de Seignelay et le club d'Héry en date du 02.10.17 pour l'utilisation du stade de Seignelay.

Match 50076.1 du 03.12.17 St Florentin Portugais – Monéteau D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- attendu que le stade de St Florentin est occupé le 3 décembre 2017 par une compétition d'athlétisme,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 14 h 30 sur le terrain de Monéteau.

Match 50288.1 du 17.12.17 FC Gatinais 2 – St Valérien EESV D3 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 09.11.17.

La commission, vu le refus du club de St Valérien EESV en date du 20.11.17,

- maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 17 décembre 2017.

Match 50341.1 du 26.11.17 Héry 2 – Gurgy D3 gr B

Demande de changement d'horaire et de terrain du club d'Héry en date du 21.11.17.

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 26 novembre 2017 à 14 h 30 à Seignelay.

Match 50487.1 du 17.12.17 FC Gatinais 3 – Fontaine La Gaillarde D4 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 09.11.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 février 2018.

Match 50539.1 du 26.11.17 Charmoy 3 – Aillant 2 D4 gr B

Courriel du club de Charmoy en date du 21.11.17 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 26 novembre 2017 sur le terrain stabilisé de Charmoy.

Match 51015.1 du 25.11.17 Héry – Joigny 2 U18 D1 gr B

Demande de changement d'horaire et de terrain du club d'Héry en date du 21.11.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match le samedi 25 novembre à 14 h 30 sur le terrain de Seignelay.

Match 50954.1 du 25.11.17 Cerisiers/Malay Le Grand – St Clément Onze 2 U18 D2 gr B

Courriel du club de Cerisiers en date du 20.11.17 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 25 novembre 2017 sur le terrain de Malay Le Grand.

Match 51198.1 du 02.12.17 Sens FC 4 – St Clément Onze 3 U13 D2 gr E

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2017 à 14 h 00.

• Feuilles de match informatisées non parvenues

Match 50584.1 du 12.11.17 Champignelles – Andryes 2 D4 gr C

La commission prend note de la réception de la FMI (transmise le 17 novembre 2017) et enregistre le résultat : Champignelles = 1 / Andryes 2 = 2,

Amende 46 € au club de Champignelles (transmission de FMI hors délais).

Match 50950.1 du 18.11.17 Fontaine La Gaillarde – St Clément Onze 2 U18 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel de Mr Szelag, arbitre de la rencontre,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Fontaine La Gaillarde = 0 / St Clément Onze 2 = 11.

Match 51514.1 du 18.11.17 Fontaine La Gaillarde – Vergigny CY U15

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Fontaine La Gaillarde = 2 / Vergigny = 0,
- dit l'équipe de Fontaine La Gaillarde qualifiée pour le prochain tour de CY U15.

• Questions diverses

Match 50139.1 du 19.11.17 Charny – Paron FC 2 D2 gr A

Courriel du club de Charny en date du 20.11.17 concernant la non désignation d'arbitre.

La commission en prend note et transmet ce courriel à la C.D.A. pour information.

Match 50274.1 du 26.11.17 St Denis – Gron 2 D3 gr A

Courriel du club de St Denis en date du 21.11.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 50276.1 du 26.11.17 Sens Eveil – St Valérien EESV D3 gr A

Courriel du club de Sens Eveil en date du 22.11.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui ne peut satisfaire cette demande, faute de disponibilité suffisante d'arbitre mais transmet la demande à la commission des délégués.

Match 50465.1 du 19.11.17 St Denis 2 – FC Gatinais 3 D4 gr A

La commission,

- prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, en date du 19.11.17,
- enregistre le résultat : St Denis 2 = 7 / FC Gatinais 3 = 1.

Match 50666.1 du 19.11.17 Avallon Vauban FC 3 – Magny 2 D4 gr D

La commission prend note du rapport du délégué, Mr Ménard, et note la blessure du joueur Aït Kicha Abdel Ilah d'Avallon Vauban FC et lui souhaite un prompt rétablissement. (Blessure non inscrite sur la FMI).

Match 50669.1 du 26.11.17 Arcy sur Cure – Coulanges La Vineuse 2 D4 gr D

Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date des 14 et 18.11.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Absences d'arbitres

La commission prend note des absences des arbitres désignés pour les journées des 18 et 19 novembre 2017 et transmet à la C.D.A. :

- D2 gr B 50777.1 Monéteau 2 – E.C.N.
- CY U15 51517.1 St Fargeau - Héry

• Prochaine réunion

Mercredi 29 novembre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Batréau – Rollin – Mme Chéry-Floch

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Renault Thierry

Le Secrétaire de séance
Rollin Pascal

PV 124 CD 8

**COMITÉ DE
DIRECTION**

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Vendredi 24 novembre 2017

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, ANSELIN Claude, BEAU Nicolas, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, FREMION Eric, GAUDIN Philippe, MERTZEISEN Marc Antoine, MEUNIER Laurent, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, PLEUX Cédric, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUETTE J Louis.

Excusés : néant

Absent : néant

4. Arrêté des comptes 2016-2017

Suite à la présentation de l'exercice comptable, le Comité de Direction arrête à l'unanimité les comptes pour la saison 2016-2017.

5. Prochaine réunion du Comité de Direction

✓ Jeudi 21 Décembre 2017

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

Le Secrétaire de séance
Nicolas BEAU